



FLASH INFOS

BIENVILLERS AU BOIS

Bienvillers au Bois, le jeudi 08 janvier 2026

ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2026

Si vous n'êtes pas inscrit(e) sur les listes électorales de la commune et n'accomplissez pas cette démarche pour le mercredi 4 février 2026 (pour les inscriptions en ligne) ou pour le vendredi 6 février 2026 (pour les inscriptions en mairie et par courrier), vous ne pourrez pas prendre part à ce scrutin.

- * Si vous n'êtes pas inscrit(e) sur les listes électorales :

Pour les prochaines élections municipales, la date limite d'inscription sera :

1 – le **mercredi 4 février 2026** avant minuit pour l'inscription en ligne (www.inscriptionelectorale.service-public.fr) ;

2 – le **vendredi 6 février 2026** pour le dépôt ou l'envoi des formulaires papier, la date de réception par la mairie faisant foi (pour les envois).

ATTENTION : fermeture de la mairie (service des élections) à 16h30 le vendredi 6 février 2026.

Pour effectuer cette démarche, vous devrez vous munir d'une pièce d'identité en cours de validité (*) et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (*facture de téléphone fixe ou d'électricité, avis d'imposition ou quittance de loyers, fiche de paie, attestation assurance habitation*).

(*) A défaut de présenter une carte d'identité ou un passeport valide (ou dont la validité a expiré depuis moins de cinq ans au jour du dépôt de la demande d'inscription), vous pouvez présenter :

- une carte d'identité de parlementaire avec photographie ;
- une carte d'identité d'élu local avec photographie ;
- une carte vitale avec photographie ;
- une carte du combattant avec photographie ;
- une carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photographie ;
- une carte d'identité de fonctionnaire de l'état avec photographie ;
- une carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires;



SCAN

Mairie de Bienvillers au Bois et Agence Postale Communale
2 rue Saint Etton – 62111 Bienvillers au Bois



03 21 07 65 53



mairie@bienvillers.org

Ouvert au public : lundi 09h00 – 12h00 / 14h00 – 18h30 – Fermé le
Mardi – Mercredi au vendredi : 08h30 – 12h00 / 13h30 – 18h00



SITE

- un permis de conduire sécurisé conforme au format « Union européenne » ou jusqu'au 19 janvier 2033, permis de conduire rose cartonné édité avant le 19 janvier 2013 ;
- un permis de chasser avec photographie ;
- un récépissé valant justification de l'identité en application de l'article L. 224-1 du code de la sécurité.

Ces titres doivent impérativement être en cours de validité.

- **Vous êtes inscrit(e) sur les listes électorales mais avez changé d'adresse**

Vous devez en informer le service élections avant le vendredi 6 février 2026, qui prendra en compte cette modification sur présentation de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (*facture de téléphone fixe ou d'électricité, avis d'imposition ou quittance de loyers, fiche de paie, attestation assurance habitation*).

- **Vous venez d'avoir 18 ans ou aurez 18 ans la veille du jour de l'élection (soit avant le 14 mars 2026, veille du premier tour de scrutin) :**

Comme le prévoit la loi, le service des élections procédera à votre inscription d'office, à la condition d'avoir effectué votre recensement militaire à l'âge de 16 ans.

Vous recevrez à cet effet, un courrier vous informant de cette formalité.

Si ça n'est pas le cas, contactez le service élections (03.27.73.21.41) .

ATTENTION : si vous atteignez 18 ans entre le premier et le second tour des élections municipales (soit entre le 16 et le 21 mars 2026), vous ne pourrez voter qu'au second tour de scrutin.

- **IMPORTANT - Citoyens européens résidant en France :**

Les ressortissants européens résidant en France peuvent s'inscrire sur **les listes électorales complémentaires municipales** de la ville de Cambrai au moyen du CERFA n° 12670*2 (*documents téléchargeables sur le site : service-public.fr*).

Ces derniers peuvent justifier de leur identité, entre autre, par une carte nationale d'identité ou passeport délivré(e) par les autorités compétentes ou un titre de séjour.



SCAN

Mairie de Bienvillers au Bois et Agence Postale Communale

2 rue Saint Etton – 62111 Bienvillers au Bois



03 21 07 65 53



mairie@bienvillers.org

Ouvert au public : lundi 09h00 – 12h00 / 14h00 – 18h30 – Fermé le
Mardi – Mercredi au vendredi : 08h30 – 12h00 / 13h30 – 18h00



SITE

Élections municipales 2026 : un nouveau mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants

Scrutin de liste paritaire

En 2026, vous voterez pour une liste de candidat qui alterne un homme et une femme

Panachage supprimé

Vous n'aurez plus la possibilité de barrer ou de modifier les bulletins

Nombre de candidats par listes

<100 habitants : 7 membres

100 à 499 habitants : 11 membres

500 à 999 habitants : 15 membres

La liste sera réputée complète si elle compte 2 candidats de moins que l'effectif prévu par la loi.

Il est également possible d'avoir deux candidats suppléants par liste.

L'objectif est de renforcer la parité et l'engagement local mais aussi d'harmoniser les modes de scrutin



SCAN

Mairie de Bienvillers au Bois et Agence Postale Communale

2 rue Saint Etton – 62111 Bienvillers au Bois



03 21 07 65 53



mairie@bienvillers.org

Ouvert au public : lundi 09h00 – 12h00 / 14h00 – 18h30 – Fermé le
Mardi – Mercredi au vendredi : 08h30 – 12h00 / 13h30 – 18h00



SITE